MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24 / 09 / 2024

Dossier complet le : 24 / 09 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0320

1 Intitulé du projet

La Batarelle - Forage d'eau (F) de 100 m de profondeur pour des besoins autres que l'AEP, en particulier l'irrigation de parcelles agricoles d'une superficie totale d'environ 2 ha.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
SAFER

Raison sociale
SAFER PACA

N° SIRET
7 0 7 3 5 0 1 1 2 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)
SA

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
BONVINI

Prénom(s)
Philippe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forage en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, ...	Ouvrage destiné potentiellement à un prélèvement d'eau supérieur à 10 000 m3/an et inférieur à 200 000 m3/an. Il est soumis aux rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un forage d'eau pour un débit souhaité de 48 m3/j soit 3m3/j pour 16 h de pompage par jour et donc 17 500 m3/an.
La profondeur de l'ouvrage est estimée à 100 m. Il sera implanté à l'extrême Sud Ouest de la parcelle G 200.

4.2 Objectifs du projet

Le forage est destiné à l'irrigation de terrains agricoles composés d'arbres fruitiers et de produits maraîchers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Réalisation d'un forage d'environ 100 m de profondeur. Une foreuse sur chenille sera utilisée afin de réaliser l'ouvrage au marteau fond de trou. Un compresseur de 27 bars monté sur camion 4x4 procurera l'énergie nécessaire à l'opération. Cette dernière durera 3 à 5 jours.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exhaure de l'eau du forage sera effective grâce à une pompe immergée de 4" (101 mm) de diamètre alimentée par un courant électrique en 220V pour un débit de 3m3/h.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Le forage sera équipé de tube PVC 115/125 mm de 0 à 100 m de profondeur. La crépine sera mise en place à partir de 20 m de profondeur. La surface au sol de la tête de forage sera de l'ordre de 0.25 m2	115/125 mm 20 à 95 m 0.25 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Chemin de la Foux

Lieu-dit : La Batarelle

Localité : La-Roquebrussanne

Code postal : 8 3 1 3 6 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 5 ° 5 8 ' 2 7 " 6 Lat. : 4 3 ° 1 9 ' 5 7 " 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU approuvé par DCM du 11 juillet 2006.
La parcelle G200 sur laquelle le forage sera réalisé est classée en Aa (agricole)

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	L'emplacement du forage de la Batarelle se situe à environ 250 m à l'Ouest de la ZNIEFF de type II n°930020255 "Ripisylves et annexes des vallées de l'Issole et du Caramy. Il se situé à environ 50 m à l'Est de la ZNIEFF 930012481 " Mourre d'Agnis et forêt domaniale de Mazaugues.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☑	☐	La commune de La Roquebrussanne se situe dans la partie Est du parc naturel régional de la Sainte Baume.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	
	☑	☐	PPRI Issole et ses affluents approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 juin 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	Zone de répartition des eaux " Bassin versant du Caramy et de l'Issole". Le forage sollicitera une eau souterraine profonde de type karstique. La ZRE concerne la masse d'eau de surface FRD 111: Les nappes alluviales du Caray et de l'Issole. La source du Caramy est alimentée par la partie Nord du massif d'Agnis. L'issole
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	L'emplacement du forage se situe sur la limite Est du site FR9301606 - Massif de la Sainte Baume.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Le projet est un forage d'eau pour l'irrigation des espaces agricoles Le débit maximum pour lequel la déclaration au titre de la loi sur l'eau a été établie est de 3m3/h. Le débit annuel maximum sera de l'ordre de 17 500 m3. Ce débit ne tient pas compte des jours pluvieux qui ne nécessite pas d'irrigation. La masse d'eau sollicitée est le siège d'importantes circulation d'eau. Elle alimente le captage AEP de la ville. Elle est drainée au nord par les sources du Caramy et l'Issole.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le débit qui sera prélevé est de 3m3/h. Il s'agit d'un débit insignifiant par rapport à la capacité de l'aquifère sollicité.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le prélèvement d'eau n'a aucun effet sur la faune et la flore, dans et autour du projet. Au contraire, cette eau permettra d'augmenter l'humidité du terrain par l'irrigation des terres agricoles. La phase travaux ne durera que 3 à 5 jours. Quand à l'ouvrage en phase exploitation, il occupera une surface au sol très restreinte matérialisée par une regard métallique d'environ 0.25 m2.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet se situe à la limite Est du Natura 2000 FR9301606 - Massif de la Sainte Baume. Le projet ne risque pas d'impacter un habitat ou une des espèces inscrites au formulaire standard des données du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Aléa feux de forêt. La zone de la Batarelle où le forage va être réalisé, se situe en aléa fort. L'apport d'eau, si le forage s'avère productif, permettra de protéger cette zone. Les nouvelles parcelles agricoles qui seront créées constitueront des zones tampon vis à vis de la propagation du feu vers le massif boisé situé à l'Ouest de la Batarelle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	L'eau du forage, si ce dernier s'avère productif, permettra d'augmenter la surface agricole irriguée. Cette surface jouera le rôle de pare-feu car les parcelles concernées sont en limite d'espaces boisés classés du flanc Est du massif d'Agnis.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux nécessaires à la réalisation de ce forage ,à faible débit et dont l'emprise au sol est très faible, ne nécessitent pas d'évaluation environnementale.
L'ouvrage en phase exploitation permettra permettra l'irrigation d'arbres fruitiers qui seront plantées sur des espaces aujourd'hui non cultivées.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom MIDOUN

Prénom Mohamed

Qualité du signataire Bureau d'étude 2M GEO Consulting

À Marseille

Fait le 1 3 / 0 9 / 2 0 2 4

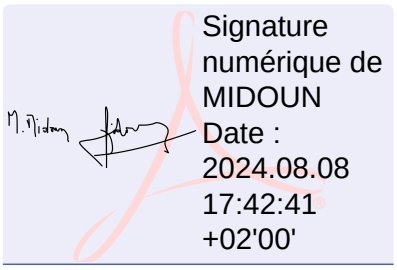

Signature du (des) demandeur(s)